

COVID 19

Mise à jour du 23/09/2020

Garantir la santé et la sécurité de nos stagiaires lorsqu'ils participent à une formation que nous organisons est notre priorité.

Pour nos formations courtes - il est demandé à nos clients de ne pas inscrire en formation un stagiaire qui présenterait un ou plusieurs symptômes évocateurs du COVID 19 dans les 7 jours précédant la formation.

EKAM FORMATION applique le <u>« Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid 19 »</u> publié le 17 septembre 2020 par le Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion ainsi que les recommandations de la Fédération de la Formation Professionnelle :

- Port du masque obligatoire pour tous (formateurs, stagiaires, personnel)
- Respect de la distanciation physique
- Respect des gestes barrières
- Désinfection et aération régulières de la salle de formation
- Lorsque la formation se déroule dans un lieu tiers (hôtel ou en intra en entreprise) le protocole sanitaire de ce lieu s'applique.
- Si la formation se déroule dans l'entreprise, celle-ci doit garantir un espace de 4m2 par participant dans la salle où se déroulera la formation

Résumé du Protocole national du Ministère :

Mesures d'hygiène

Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou par une friction hydro-alcoolique Tousser, éternuer dans son coude

Utiliser un mouchoir jetable et le jeter aussitôt dans une poubelle à ouverture non manuelle Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ou de toucher son masque Ne pas se serrer la main, s'embrasser pour se saluer, ne pas faire d'accolade

Distanciation physique / port du masque

Respecter une distance physique d'au moins 1 mètre,

Systématiser le port du masque dans les lieux clos et partagés

Organiser de façon ponctuelle des alternatives au port du masque systématique avec des mesures de protection correspondant au niveau de circulation du virus dans le département.

Autres recommandations

Aérer toutes les 3 heures les pièces fermées pendant 15 minutes ou s'assurer d'un apport d'air neuf adéquat par le système de ventilation

Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces

Eliminer les déchets susceptibles d'être contaminés dans des poubelles à ouverture non manuelle Eviter de porter des gants





Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID 19 En cas de personne symptomatique sur le lieu de travail mettre en place le protocole prévu au chapitre V S'auto surveiller, prendre sa température

Mise à jour du 20/07/2020

A compter du 20/07/2020, le masque sera obligatoire pendant les formations de l'EKAM FORMATION conformément aux directives gouvernementales.